



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le mardi 9 mars 2021**, à 19 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le Maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

2021-03-079

**SUJET :** OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MARS 2021 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de mars 2021 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

### **PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**

Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.

2021-03-080

**SUJET :** DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2021 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 18 ET 22 FÉVRIER 2021 – APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 février 2021 et des séances extraordinaires du 18 et 22 février 2021, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver lesdits procès-verbaux des séances du mois de février 2021.

2021-03-081

**SUJET :** DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de février 2021 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2021-03)



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2021-03-082

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE  
DÉCEMBRE 2020 ET LE MOIS DE FÉVRIER 2021

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de décembre 2020 et le mois de février 2021 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2021-03-083

SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME JULIE BÉLANGER  
– POMPIÈRE DU SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION  
INCENDIE

Considérant que madame Julie Bélanger, employée permanente depuis plus de cinq (5) ans, a déposé, le 15 février 2021, au bureau du Service des ressources humaines, une demande de congé sans solde pour la période du 13 mai 2021 au 12 mai 2022 inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 12 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à madame Julie Bélanger – Pompière du Service d'urgence et de protection incendie, un congé sans solde du 13 mai 2021 au 12 mai 2022 inclusivement selon sa demande déposée.

2021-03-084

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de février 2021 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2021-03-085

SUJET : OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE –  
RÈGLEMENT NUMÉRO 906

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'ouverture, par la Trésorière, de la marge de crédit temporaire pour le règlement suivant :

# VILLE DE PINCOURT



No de résolution  
ou annotation

R906 Règlement numéro 906 décrétant un emprunt de 4 300 000 \$, dans le cadre du projet d'acquisition de lot dans le secteur du boisé Rousseau. 4 300 000 \$

D'autoriser la signature, par le maire et la trésorière, des contrats de prêts pour la marge de crédit temporaire dudit règlement.

2021-03-086

SUJET : OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE –  
RÈGLEMENT NUMÉRO 878

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'ouverture, par la Trésorière, de la marge de crédit temporaire pour le règlement suivant :

R878 Règlement numéro 878 décrétant un emprunt de 450 000 \$ pour la conversion de l'éclairage de rue. 450 000 \$

D'autoriser la signature, par le maire et la trésorière, des contrats de prêts pour la marge de crédit temporaire dudit règlement.

2021-03-087

SUJET : OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE –  
RÈGLEMENT NUMÉRO 890

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'ouverture, par la Trésorière, de la marge de crédit temporaire pour le règlement suivant :

R890 Règlement numéro 890 décrétant un emprunt de 1 475 000 \$ pour l'acquisition et l'installation d'un système de déshydratation des boues à l'usine de traitement des eaux usées. 1 475 000 \$

D'autoriser la signature, par le maire et la trésorière, des contrats de prêts pour la marge de crédit temporaire dudit règlement.

2021-03-088

SUJET : OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE –  
RÈGLEMENT NUMÉRO 893

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'ouverture, par la Trésorière, de la marge de crédit temporaire pour le règlement suivant :

R893 Règlement numéro 893 décrétant un emprunt de 913 890 \$ pour l'acquisition et l'installation d'un automate de contrôle à l'usine de traitement des eaux usées. 913 890 \$

D'autoriser la signature, par le maire et la trésorière, des contrats de prêts pour la marge de crédit temporaire dudit règlement.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2021-03-089

SUJET : AFFECTATION D'UNE SOMME DE 240 140,93 \$ DU SURPLUS  
ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ POUR L'ENGAGEMENT 2020

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'une somme de 240 140,93 \$ du surplus  
accumulé non réservé pour l'engagement 2020, le tout selon la liste  
déposée.

2021-03-090

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – MARS 2021

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

### A) Paiements à effectuer pour le projet de la Caserne-Ateliers

- i. « **Laboratoire GS inc.** » : la somme de 874,96 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 7 pour les travaux exécutés jusqu'au 21 décembre 2020.
- ii. « **Laboratoire GS inc.** » : la somme de 413,91 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 8 pour les travaux exécutés jusqu'au 4 février 2021.
- iii. « **MDA Architectes Inc.** » : la somme de 23 190,14 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 10 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 janvier 2021.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 856** soient imputées au poste 22.300.20.035.

- iv. « **Construction Jacques Théorêt inc.** » : la somme de 860 992,96 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 9 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 février 2021.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 901** soient imputées au poste 22.300.20.034.

### B) Paiement à effectuer pour le projet de réfection du chemin Duhamel – Phase 3

- i. « **Excavation Gricon inc.** » : la somme de 340 793,60 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 9 et la libération finale de la retenue pour les travaux exécutés jusqu'au 18 février 2021.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 867** soit imputée au poste 22.300.10.867.

### C) Paiement à effectuer pour le projet de réfection du chemin Duhamel – Phase 4

- i. « **Gérald Théorêt Inc.** » : la somme de 161 093,83 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 7 et la libération finale de la retenue pour les travaux exécutés jusqu'au 11 février 2021.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 867** soit imputée au poste 22.300.10.867.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

### D) Paiement à effectuer pour le projet de soutien technique pour travaux d'automatisation

- i. « **WSP Canada inc.** » : la somme de 1 984,47 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 janvier 2021.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste 22.400.40.087.

### E) Paiement à effectuer pour le projet de système de déshydratation des boues

- i. « **GBI experts-conseil inc.** » : la somme de 11 123,83 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3 pour les travaux exécutés jusqu'au 20 février 2021.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « **Projets de réfection d'infrastructures** », soit imputée au poste 22.400.40.086.

### F) Paiement à effectuer pour le projet de relevés de radiers des regards pluviaux et sanitaires de diverses rues

- i. « **Les Services EXP inc.** » : la somme de 39 160,49 \$, toutes taxes incluses, représentant le montant total du projet, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « **Projets de réfection d'infrastructures** » soit imputée au poste 22.300.10.048.

2021-03-091

SUJET : ENTÉRINER LA DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION POUR LA RÉPARATION D'UN SOUFFLEUR

Considérant que cette réparation était urgente et nécessaire ;

Considérant l'autorisation de la direction générale, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la réparation d'un souffleur auprès de la firme « **Industries Toromont Ltée** », suivant recherche de prix, pour la somme de 25 721,22 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste 02.315.00.540.

2021-03-092

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – OCTROI D'UN MANDAT POUR LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DE L'HERBE À POUX ET DE L'HERBE À LA PUCE

Considérant que la plupart des procédés de contrôle de l'herbe à poux et de l'herbe à la puce contiennent des produits chimiques ;

Considérant que le présent fournisseur utilise un mode d'intervention respectueux de l'environnement, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour le contrôle biologique de l'herbe à poux et de l'herbe à la puce, auprès de « *Groupe Arbo-Ressources Inc.* », suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, pour une somme maximale de 29 794,25 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le fonds d'administration, soit imputée au poste 02.320.00.497.

2021-03-093

SUJET : AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2021-02-047 – DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN TRACTEUR USAGÉ DE TYPE TORO

Considérant la résolution 2021-02-047 – Achat d'un tracteur usagé à la firme « *Les produits Turf Care Canada Ltée* », il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2021-02-047 – *Dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement – Achat d'un tracteur usagé de type Toro* pour changer le début du remboursement à compter de l'exercice financier 2022, et non 2021.

2021-03-094

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - PROJET SPÉCIAL – ACHAT DE 2 AUTORÉCUREUSES

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat, suivant recherche de prix, de deux autorécurveuses auprès de « *Location Serca inc.* » pour une somme de 14 256,90 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22.700.40.049.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en trois (3) paiements annuels égaux de 4 752,30 \$ à compter de l'exercice financier 2022.

2021-03-095

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION - PROJET SPÉCIAL – ACHAT D'UNE CHUTE À LIVRES

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat, par le directeur du Service des loisirs et services communautaires, Monsieur Simon Grenier, suivant recherche de prix, d'une chute de livres pour la bibliothèque auprès de « *Biblio RPL Ltée* » pour une somme de 6 565,07 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste 02.770.00.551.



No de résolution  
ou annotation

2021-03-096

SUJET : PROLONGATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE SURVEILLANCE EN SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE PATROUILLE DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant que, dans son appel d'offres 2017-004, la Ville de Pincourt avait prévu la possibilité de prolonger le contrat pour deux années additionnelles, une (1) année à la fois, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville désire se prévaloir de son droit de prolonger ledit contrat pour la fourniture d'un service de surveillance en sécurité publique et de patrouille de sécurité communautaire sur le territoire de la ville de Pincourt pour l'année 2021 selon les modalités prévues à l'article 6.1.5 du cahier des instructions aux soumissionnaires et clauses générales de l'appel d'offres 2017-004 pour la somme de 61 129,44 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste 02.211.00.492.

2021-03-097

SUJET : DÉPENSES EN IMMOBILISATION FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ENTÉRINER L'ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES ET DE BOUTEILLES D'AIR RESPIRABLE ET AUTORISER L'ACHAT D'ACCESSOIRES

Considérant la recommandation de la Commission de sécurité publique du 25 janvier 2021, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat, par le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, Monsieur Yanick Bernier, suivant recherche de prix, d'appareils respiratoires, auprès de « *Dalmatian Fire Equipment* », pour la somme de 10 089,97 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'achat, par le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, Monsieur Yanick Bernier, suivant recherche de prix, d'accessoires pour ces appareils respiratoires, auprès de « *Dalmatian Fire Equipment* », pour la somme maximale de 1 407,53 \$, toutes taxes incluses.

Que ces emprunts au fonds de roulement soient remboursés en trois (3) paiements annuels égaux de 3 832,50 \$, à compter de l'exercice financier 2022.

Que ces dépenses financées par le fonds de roulement soient imputées au poste 22.220.40.097.

D'entériner l'achat, par le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, Monsieur Yanick Bernier, suivant recherche de prix, de bouteilles d'air respirable, auprès de « *Dalmatian Fire Equipment* », pour la somme de 7 699,13 \$, toutes taxes incluses.



No de résolution  
ou annotation

2021-03-098

SUJET :

ADOPTION DE LA MISE À JOUR DES TAUX DE L'ANNEXE « A » DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE EN CAS D'INCENDIES OU DE SITUATIONS D'URGENCE POUR LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4);

Considérant l'entrée en vigueur du premier Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (MRC) le 1er juin 2010;

Considérant que les objectifs du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC exigent une entente en renfort pour tout risque dégénérant au-delà des capacités des municipalités locales;

Considérant que cette entente a pour but d'assurer les besoins en renfort, et que cette entente est en place depuis 2010 dans la MRC;

Considérant que l'annexe « A » fait partie intégrante de l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendie ou de situation d'urgence pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant que l'annexe « A » était due pour un rattrapage des taux d'entraide pour compenser l'écart entre les taux payés aux pompiers par les municipalités/villes versus les taux facturés aux municipalités/villes qui ont demandé de l'entraide;

Considérant que l'annexe « A » avec la mise à jour des taux pour l'année 2021 a été présentée aux directeurs des services d'incendie des municipalités et des villes de la MRC et que ceux-ci l'ont déjà approuvé à l'unanimité;

Considérant que l'annexe « A » prévoit que ces taux seront majorés par la moyenne arithmétique des douze (12) indices mensuels de l'indice IPC Montréal tel que publiés par Statistique Canada et ajustés dans les trente (30) jours de la dernière publication de l'indice de l'année précédente à partir de l'année 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner et d'approuver la mise à jour des taux pour l'année 2021 de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges.





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Il est de plus, résolu de transmettre une copie de la présente résolution aux directeurs généraux des vingt-deux (22) autres municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2021-03-099

SUJET : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2020 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie de transmettre, au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année ;

Considérant que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2010 et que le rapport annuel 2020 a été préparé par le Service d'urgence et de protection incendie de la Ville de Pincourt ;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du rapport annuel 2020 et ont pris connaissance de son contenu, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le rapport annuel 2020 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

D'autoriser la transmission du rapport annuel 2020 à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette au ministre de la Sécurité publique.

2021-03-100

SUJET : APPROBATION DES PROJETS I21437, I21440 ET I21456 DE BELL CANADA

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation des projets I21437, I21440 et I21456 de Bell Canada concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2021-03-101

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – FÉVRIER 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission administratif et financier

- 1 février 2021



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Commission de développement social, des Services communautaires,  
loisirs et culture

- 15 février 2021

Commission des infrastructures, des travaux publics et de  
l'aménagement du territoire

- 22 février 2021

2021-03-102

SUJET :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – RÉDUCTION DE LA  
LARGEUR MINIMALE D'UN LOT – 28 RUE WATSON - LOT 1 720 632

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot  
1 720 632 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme le  
14 décembre 2020 relativement à cette dérogation mineure ;

Considérant l'opposition citoyenne formulée à l'encontre de la présente  
demande de dérogation mineure ;

Considérant qu'un avis public a été publié sur le site Web de la Ville le  
22 février 2021, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accorde la dérogation mineure demandée pour  
le lot 1 720 632, au 28, rue Watson, et permette la réduction de la  
largeur minimale dudit lot à 15,05 mètres.

2021-03-103

SUJET :

DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÈGLEMENT  
D'EMPRUNT NUMÉRO 906

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur  
général et greffier, Me Etienne Bergevin Byette, dépose un procès-  
verbal de correction du Règlement numéro 906 puisqu'une simple  
erreur de numérotation apparaissait de façon évidente à la lecture de  
ce dernier.

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2021-03-104

AVIS

DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 780-22 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 780, TEL  
QU'AMENDÉ

Monsieur le conseiller Alexandre Wolford dépose le premier projet de  
règlement numéro 780-22 intitulé *Règlement modifiant le règlement de  
zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro  
780, tel qu'amendé* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une  
séance subséquente.

2021-03-105

AVIS

DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO  
846-05 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 846, TEL  
QU'AMENDÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Madame la conseillère Denise Bergeron dépose le projet de règlement numéro 846-05 intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 846 relatif au stationnement, tel qu'amendé* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.

2021-03-106

SUJET : ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 779-02 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 779, TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 779-02 lors de la séance ordinaire du 9 février 2021, sous le numéro de résolution 2021-02-058, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Premier Projet de *Règlement numéro 779-02 – modifiant le règlement de lotissement numéro 779, tel qu'amendé* de manière à assurer que les projets de redéveloppement soient soumis à l'obligation de verser une contribution pour fins de parc.

De faire parvenir une copie du premier projet de règlement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2021-03-107

SUJET : ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 784-04 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 784 D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME, TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 784-04 lors de la séance ordinaire du 9 février 2021, sous le numéro de résolution 2021-02-059, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Premier Projet de *Règlement numéro 784-04 – modifiant le règlement numéro 784 d'administration des règlements d'urbanisme, tel qu'amendé.*

De faire parvenir une copie du premier projet de règlement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2021-03-108

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 911 – DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 7 200 000 \$ POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE RUE (CHERRYSTONE ET AUTRES)

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 911 lors de la séance ordinaire du 9 février 2021, sous le numéro de résolution 2021-02-057, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le *Règlement numéro 911 – décrétant un emprunt de 7 200 000 \$ pour la réfection des infrastructures de rue.*



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2021-03-109

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE VENTE DU LOT  
6 394 434

Considérant la proposition d'achat du lot 6 394 434 ;

Considérant l'engagement de monsieur Jean-Pierre Daoust d'assumer entièrement les frais de notaire et d'arpentage en plus d'assumer les coûts d'achat, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, ainsi que le directeur général et greffier, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'acte de vente pour la cession du lot 6 394 434 à Monsieur Jean-Pierre Daoust.

2021-03-110

SUJET : AUTORISATION DE PROCÉDURE JUDICIAIRE

Considérant la mise en demeure envoyée le 9 février 2021 au propriétaire du 528, 3<sup>e</sup> Boulevard ;

Considérant le défaut de s'y conformer dans les sept (7) jours de sa réception, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser M<sup>e</sup> Patrice Gladu, exerçant à titre d'avocat au sein du cabinet Dunton Rainville et mandaté par la Ville de Pincourt, à intenter toute procédure judiciaire utile aux fins de faire respecter la réglementation municipale et ainsi faire cesser les usages non conformes répertoriés à l'adresse ci-haut mentionnée.

2021-03-111

SUJET : ACQUISITION DE TERRAINS

Considérant la volonté municipale de protéger le boisé connu comme étant le Boisé Rousseau de la Place Brunet ;

Considérant les différentes expertises biologiques obtenues, notamment celle de WSP, pour et au nom de la Ville de Pincourt ;

Considérant les procédures juridiques intentées par 9358-1973 Québec Inc. dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 760-17-005326-197 ;

Considérant le statut de promoteur de 9358-1973 Québec Inc. et de Développements Banlieue-Ouest Inc. ;

Considérant les négociations intervenues entre les parties afin de convenir d'un prix d'acquisition de gré à gré des lots appartenant à 9358-1973 Québec Inc. et Développements Banlieue-Ouest Inc. et constituant la majorité dudit boisé ;

Considérant les négociations intervenues entre les parties, et les ententes de principe en découlant, concernant le montant en capital ainsi que les intérêts et dommages causés aux promoteurs vu leur statut particulier ;



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Considérant le taux au pied carré de 11,29 \$ déterminé par les experts respectifs des parties ;

Considérant le *Règlement d'emprunt numéro 906* ;

**PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
**APPUYÉ PAR** Monsieur le conseiller René Lecavalier  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le maire, Monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général et greffier de la Ville de Pincourt, Me Etienne Bergevin Byette, à signer un acte d'achat concernant les lots 1 721 566, 1 721 568, 1 721 569, 1 721 570, 1 721 571, 1 721 572, 1 721 573, 1 721 576, 1 721 577, 1 721 578, 1 721 583, 1 721 584, 1 721 586, 1 721 587, 1 721 588, 1 721 589, 1 721 590, 1 721 591, 1 721 630, 1 721 631, 1 721 632, 1 721 634, 1 721 635, 1 721 679, 1 721 682, 1 721 686, 1 721 688, 6 115 225, 6 115 226, 6 115 227 et 6 115 228 du cadastre du Québec appartenant à 9358-1973 Québec inc. pour un montant n'excédant pas, en capital, intérêts et dommages, la somme de 2 332 268,88 \$ ;

D'autoriser le maire, Monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général et greffier de la Ville de Pincourt, Me Etienne Bergevin Byette, à signer un acte d'achat concernant les lots 1 721 636, 1 721 637, 1 721 574, 1 721 575, 1 721 580, 1 721 628, 1 721 689, 6 250 024 et 6 250 025 et du cadastre du Québec, appartenant à Développements Banlieue-Ouest inc. pour un montant n'excédant pas en capital, intérêts et dommages, la somme de 675 934,84 \$ ;

De mandater Me Tiziana Cirigliano, notaire, pour la préparation des actes de vente ;

D'utiliser les sommes d'argent à même le *Règlement d'emprunt numéro 906*.

### PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 32.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à [seance@villepincourt.qc.ca](mailto:seance@villepincourt.qc.ca).

2021-03-112

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

**PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller René Lecavalier  
**APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Diane Boyer  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

À 19 h 32, de lever la Séance ordinaire du 9 mars 2021.

  
YVAN CARDINAL  
MAIRE

  
ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER